

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

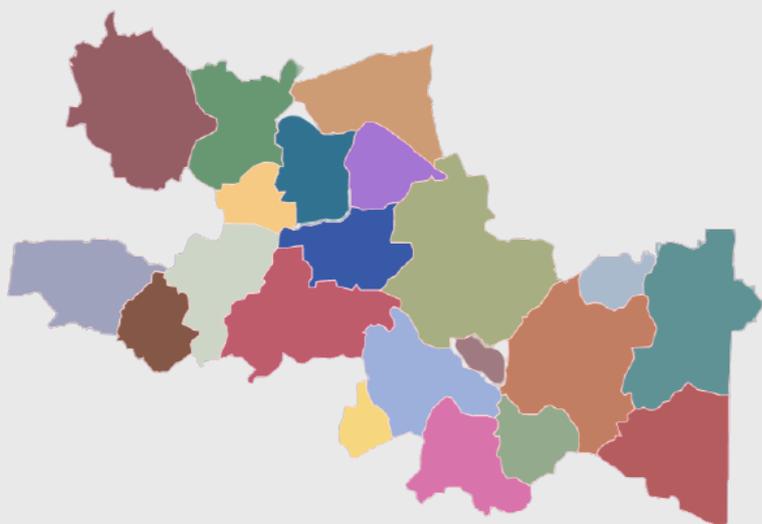


SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DU VAL BRIARD.....	3
LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	4
LA GOUVERNANCE.....	6
L'ORGANISATION DES SERVICES.....	9
LES FINANCES.....	11
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE.....	14
RESSOURCES HUMAINES.....	16
INFORMER ET COMMUNIQUER.....	17
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TRANSPORT ET SPANC.....	18
LA CULTURE AU VAL BRIARD.....	19
LA JEUNESSE AU VAL BRIARD.....	21
LE TOURISME AU VAL BRIARD.....	22
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL.....	23
PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.....	24
SERVICE TECHNIQUE.....	25
MULTI-ACCUEIL LA GRENOILLERE.....	26
PORTAGE DE REPAS.....	26

LE TERRITOIRE DU VAL BRIARD

Le territoire de la Communauté de Communes du Val Briard s'étend sur près de 360km² et regroupe 21 communes, ce qui représente plus de 27 000 habitants.



Territoire rural, la Communauté de Communes du Val Briard est traversée par deux axes structurants : la Nationale 4 et la Nationale 36.

Les gares de Marles en Brie et de Mortcerf sont présentes sur la ligne P sur l'axe Paris-Est / Coulommiers.

La Communauté de Communes du Val Briard est principalement composée de villages implantés au coeur du département à dominante rurale, mais se trouve à proximité de pôles d'attraction dynamiques comme la ville de Paris et les parcs Disneyland Paris et Villages Nature.

Deux secteurs d'emplois sont ancrés sur le territoire :

- Administration / Santé / Action sociale représentent 19% des emplois du territoire,
- Transport / Entreposage représentent 18% des emplois du territoire.

De nouveaux secteurs sont en essor, notamment le commerce de gros et les activités financières et immobilières.

La Communauté de Communes du Val Briard constitue un territoire favorable à la création d'entreprise. Entre 2006 et 2015, près de 2000 établissements se sont implantés sur le territoire.

Communes	Population principale 2020
Bernay-Vilbert	834
Châtres	685
Courpalay	1337
Courtomer	538
Crèvecœur-en-Brie	407
Favières-en-Brie	407
Fontenay-Trésigny	5629
La Chapelle-Iger	169
La Houssaye-en-Brie	1646
Le Plessis-Feu-Aussoux	597
Les Chapelles-Bourbon	473
Liverdy-en-Brie	1336
Lumigny Nesles Ormeaux	1542
Marles-en-Brie	1700
Mortcerf	1460
Neufmoutiers-en-Brie	1111
Pécycy	870
Presles-en-Brie	2343
Rozay-en-Brie	910
Vaudoy-en-Brie	910
Voinsles	614
TOTAL	28186

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- **Aménagement de l'espace**

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

- **Développement économique, promotion du commerce local et du tourisme :**

Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage :**

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 200-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- **Action sociale d'intérêt communautaire.**

- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**

- **Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES :

- **Assainissement :**

Assainissement non collectif : contrôle de conformité et aide administrative et technique à la réhabilitation des installations pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle-Iger, Le Plessis-Feu-Aussoux, Pécy, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie, Voinsles et Courtomer.

- **Transport**

- Organisation et financement publics de voyageurs scolaires effectués par des lignes régulières hors abonnements individuels
- Aménagement du pôle gare de Marles en Brie hors parking
- Réalisation de la gare routière de la Maison des Services – Ferme des Vieilles Chapelles – Les Chapelles-Bourbon
- Déploiement du Transport à la Demande sur l'ensemble du territoire du Val Briard : intermodalités entre 21 communes membres, desserte de la gare de Marles-en-Brie, Pézarches, Clinique de Tournan-en-Brie et autres services de proximité
- Plan de déplacements urbains.

- **SDIS**

Contribution financière aux dépenses de fonctionnement du SDIS conformément à l'article L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Réalisation d'une étude de gouvernance en matière d'eau et d'assainissement.**

- **Equipements liés à l'enseignement secondaire**

Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux établissements scolaires :

Gymnases existants :

- Gymnase Catherine Lombard à Rozay-en-Brie
- Gymnase des Remparts à Rozay-en-Brie
- Gymnase à Fontenay-Trésigny
- Complexe sportif Jacques Profit à Fontenay-Trésigny
- Gymnase Jean-Baptiste Vermay à Tournan-en-Brie
- Gymnase Robert Fery à Tournan-en-Brie
- Gymnase Hutinel à Gretz-Armainvilliers
- Gymnase de Faremoutiers

- **Actions culturelles et de loisirs**

- Spectacles culturels pour tous les publics : programmation culturelle du Val Briard sur le territoire communautaire
- Acquisition et gestion des matériels mutualisés : mise à disposition de matériels dédiés pour la vie communale et associative, soumis à caution municipale

- **Aménagement numérique**

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

- **Système d'Information Géographique (SIG)**

Déploiement d'un SIG sur le territoire

- **Santé**

- Lutter contre la désertification médicale en liaison avec les communes : études
- Gestion partenariale de la MARPA de Rozay-en-Brie
- Mise à disposition de locaux pour le Pôle Autonomie Territorial et associations sanitaires et sociales

- **Sécurité**

- Contribuer par un diagnostic des besoins de sécurité des personnes et des biens à la cartographie des implantations des services de l'Etat sur le territoire et des besoins d'une police intercommunale
- Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- **Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eaux et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.

LA GOUVERNANCE

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante définissant la politique de la Communauté de Communes du Val Briard. Il vote les budgets et les projets proposés par les commissions thématiques et le Bureau.

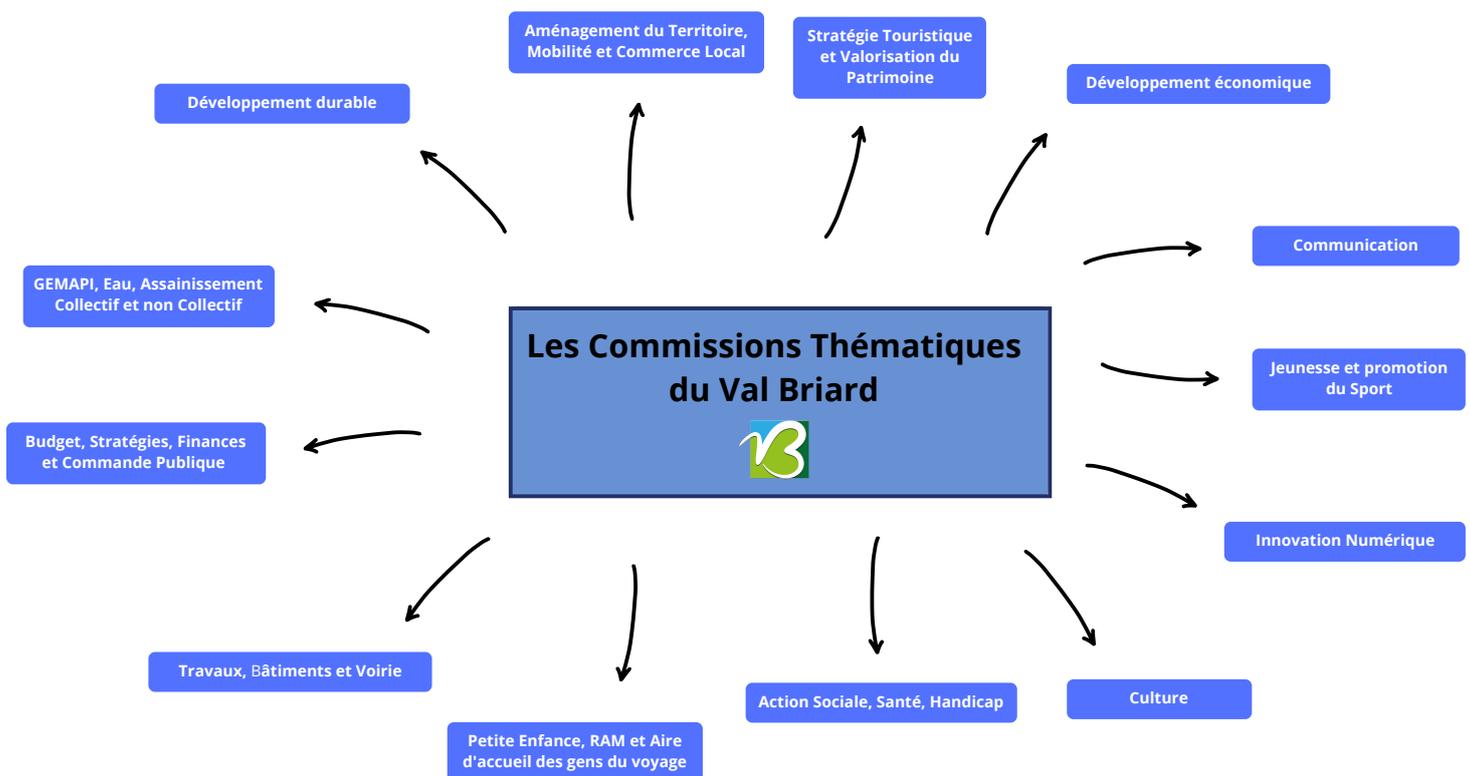
Le 9 juillet 2020, Isabelle Périgault a été reconduite à la présidence de la CCVB pour la mandature 2020-2026.

Le Conseil Communautaire est composé de :

- 37 élus titulaires et 14 suppléants,
- 10 Vice-Présidents.

Les Commissions Thématiques :

Ces commissions ont été créées en 2017 lors de la fusion des intercommunalités. Regroupant les grands sujets de l'intercommunalité, elles sont en charge de préparer les dossiers et projets. Elles sont composées à la fois d'élus communautaires mais aussi de conseillers municipaux. Elles sont également amenées à donner un avis consultatif lorsque cela est nécessaire.



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le nombre de représentants par commune est défini par les règles de droit commun prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commune est représentée au prorata de sa population, et par au minimum un élu.

COMMUNES	TITULAIRES
BERNAY - VILBERT	RENE Sandrine
CHATRES	CARTHAGENA Serge
COURPALAY	HERRY Thierry
COURTOMER	VANESON Jocelyne
CREVECOEUR-EN-BRIE	CUYPERS Marc
FAVIERES	PATU Daniel
FONTENAY - TRESIGNY	BENARD Valérie BIRLOUET Jacques CARON Corinne COQUELET Jean-Claude FAVRE Florence FOURNIER Daniel MEUNIER-KOZAK Annette ROSSILI Patrick
LA CHAPELLE-IGER	PERRIN Ludovic
LA HOUSSAYE EN BRIE	ABITEBOUL Jean GOBARD Sylvie
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	PERIGAULT Isabelle
LES CHAPELLES-BOURBON	PARISY Anne
LIVERDY-EN-BRIE	MARCELOT Hugues
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	BASTIEN Didier LEVAILLANT Pascal
MARLES EN BRIE	POISOT Patrick STUBBE Nadine
MORTCERF	BOUVIER Christian CROULARD Sandra
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	POUILLOT Ludovic
PECY	GAINAND Bruno
PRESLES-EN-BRIE	BONNIN Patrick RICHARD Rolande RODRIGUEZ Dominique
ROZAY-EN-BRIE	DE MATOS Gilbert DUTARTRE Sonia MICHARD Céline PERCIK Patrick
VAUDOY-EN-BRIE	L'ECUYER Béatrice
VOINSLES	LAFORGE Martine

COMMUNES	SUPPLÉANTS
BERNAY - VILBERT	CARREIRA Frédéric
CHATRES	BRAC DE LA PERRIERE Guillaume
COURPALAY	CORADE Mireille
COURTOMER	ESQUER Valérie
CREVECOEUR-EN-BRIE	BILLON Paul
FAVIERES	BORG Patricia
LA CHAPELLE-IGER	PLANQUETTE Jacques
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	GUYOT Isabelle
LES CHAPELLES-BOURBON	LEVASTRE Laurent
LIVERDY-EN-BRIE	DUHAMEL Eléonore
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	CHEVALIER Alexandra
PECY	SCALIA Rosaire
VAUDOY-EN-BRIE	BOURDIN Ludovic
VOINSLES	CLOYSIL Alain

2020 en chiffres :

8 conseils
communautaires
en 2020

161
délibérations



LES MEMBRES DU BUREAU



LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Instaurée par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, la Conférence des Maires est un outil de gouvernance complémentaire au conseil communautaire : il renforce le dialogue entre les maires, et entre la Communauté de Communes du Val Briard et les communes membres.

En 2020 la Conférence des Maires s'est déroulée le 16 décembre.





L'ORGANISATION DES SERVICES

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Véritable organe de coordination entre les politiques décidées par l'exécutif et les services, la Direction Générale centralise et exécute les décisions. Elle assure également les missions d'interface, dans les projets de la Communauté de Communes, entre les acteurs extérieurs et l'ensemble des services.

LE SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

En charge à la fois de la gestion administrative des Conseils Communautaires et des questions juridiques, il est aussi un relais pour les communes dans ces domaines.

LE SERVICE FINANCES

Le Service Finances élabore avec l'appui de la Direction Générale le budget de la Communauté de Communes et en assure le suivi. Il exécute les dépenses de l'ordonnateur et suit les marchés.

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES

A la fois gestionnaire de l'ensemble des effectifs de la Communauté de Communes (paie, carrière, contrats, congés, formations) il accompagne aussi la Direction Générale dans la veille juridique relative à l'emploi dans la fonction publique et la politique de recrutement. Il assure également le suivi social et médical des agents en collaboration avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

LE SERVICE COMMUNICATION

Il intervient auprès de tous les services, réalisant la publicité des événements et des informations de la Communauté de Communes sur divers supports. A ce titre, il élabore de manière régulière un bulletin d'information à destination des administrés du territoire, fait vivre les différents supports numériques et plus particulièrement le site internet.

LE SERVICE TECHNIQUE

Le Service Technique est, dans le cadre de la Communauté de Communes du Val Briard, engagé dans plusieurs missions de polyvalence sur différents secteurs allant de la gestion des travaux et des bâtiments jusqu'à l'intervention lors des manifestations culturelles. Le service est aussi en charge de la gestion des prêts aux communes et associations du territoire de matériel technique et événementiel mutualisé. Il intervient, en plus, dans la gestion des dossiers plus généraux nécessitant des compétences techniques particulières.

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRANSPORT ET SPANC

Il intervient au cours des projets de création et suivi des ZAC existantes et futures. Assure l'accompagnement des administrés dans les travaux de mise en conformité de leur installation privée en matière d'assainissement. Le service est également compétent pour tous les projets de développement des modalités de transports sur le territoire.

LE SERVICE CULTURE

Le Service met en œuvre la politique culturelle de la Communauté de Communes. Il organise et diffuse l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire dans des actions en itinérance mais aussi sur site. Il est en charge de l'organisation du Festival annuel et de divers événements saisonniers comme les concerts d'été. Il assure également la coordination de l'offre culturelle avec les prestations proposées par la troupe en résidence.

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Ce service est à destination de la petite enfance : les 0-3 ans. Il assure l'information et le conseil aux parents mais aussi des assistants maternels du territoire. Le service organise également de nombreux ateliers à destination des publics visés et fonctionne en itinérance sur l'ensemble du territoire.

LE SERVICE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le Service prend en charge la distribution de repas, en liaison froide, aux personnes âgées ou malades. Les repas sont assurés pour la semaine midi et soir si les bénéficiaires le souhaitent. La livraison a lieu du lundi au vendredi. Le service intervient sur inscription auprès de la Communauté de Communes.

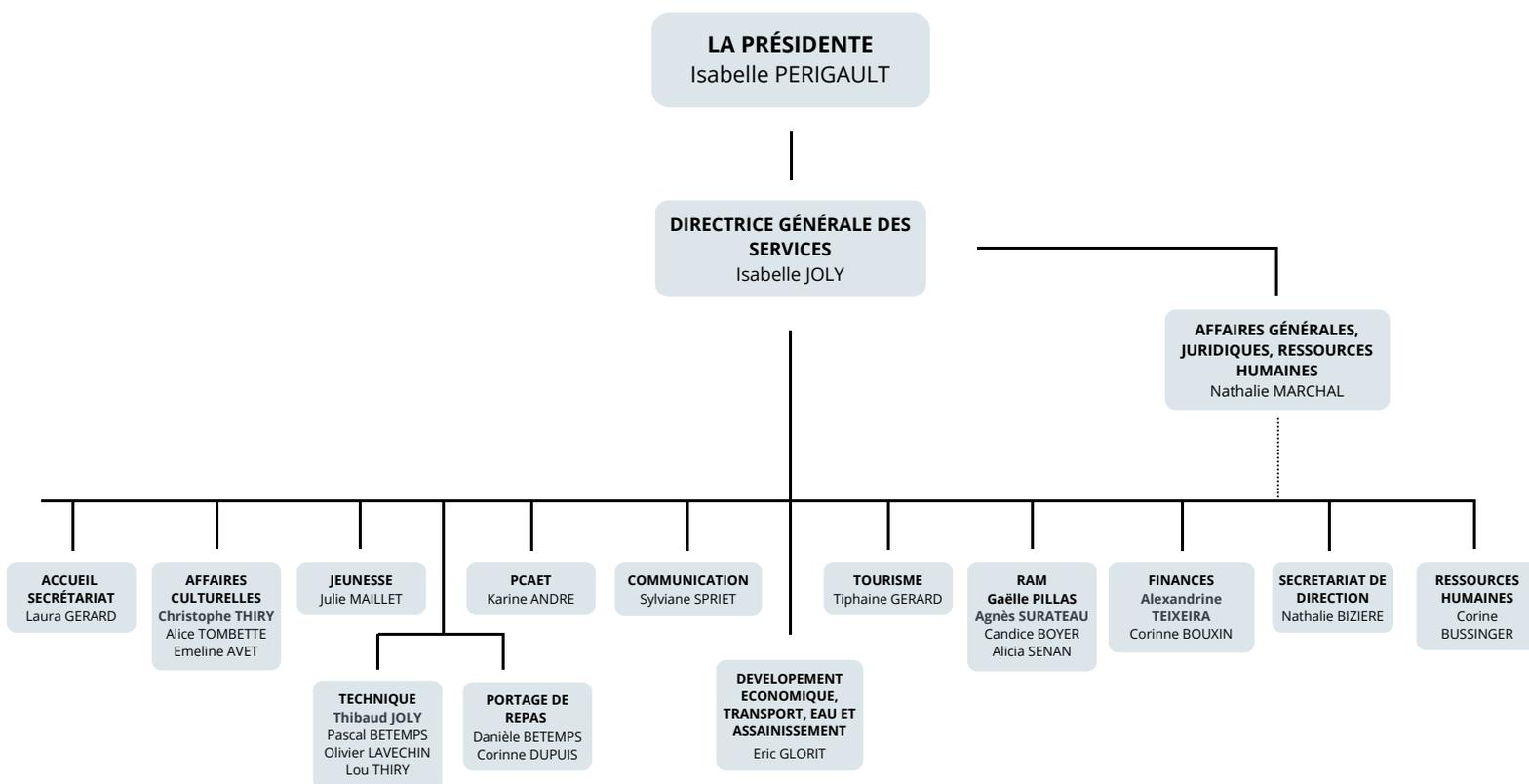
LE SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse propose toute l'année, aux jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans, de nombreuses animations ainsi que des sorties, intégralement ou partiellement financées par la CCVB. Les accueils ont lieu tous les mercredis après-midis en période scolaire. Pendant les vacances, les jeunes sont accueillis tous les jours et en journée complète. Les accueils sont gratuits et sans inscription, les sorties et les accueils pendant les vacances sont payants.

LE SERVICE PROMOTION DU TOURISME

Le Service est en charge de promouvoir la richesse du patrimoine touristique du territoire mais aussi d'organiser des manifestations pour valoriser les ressources des communes du Val Briard.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



LES FINANCES

La Communauté de Communes du Val Briard exerce des compétences dont les charges et les recettes nécessaires à leur application sont retranscrites comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Le Val Briard dispose de six budgets : le budget principal et cinq budgets annexes :

- Budget ZA Val Bréon II
- Budget ZAC Fontenay-Trésigny
- Budget ZAC Sources de l'Yerres
- Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Budget Salage (prestations de salage en période hivernale dans la ZAC du Val Bréon)

Les charges et les ressources financières

Les dépenses et les recettes s'équilibrent selon les principes comptables de la comptabilité publique, et se répartissent en deux sections :

La section de fonctionnement, pour les dépenses et recettes récurrentes, nécessaires pour le fonctionnement des services et la mise en place des politiques publiques ;

La section d'investissement pour les opérations liées aux investissements et ayant un impact sur le patrimoine de la CCVB.

Les charges de fonctionnement

Il s'agit principalement de postes de dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la CCVB ; elles se constituent principalement des charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux organismes publics ou privés, du remboursement des intérêts d'emprunt, et certaines dépenses exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent notamment des produits des services (billetterie), des impôts et des taxes, des dotations, des loyers et des recettes exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement

Il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, de remboursement du capital des emprunts, etc.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées principalement par les emprunts, le FCTVA, les subventions de l'Etat, du Département 77, de la Région IDF et autres organismes.

Le Val Briard dispose de six budgets : le budget principal et cinq budgets annexes.

Budget principal 2020

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisations 2020	14 216 888.08	16 101 404.91
Report de l'exercice 2019		5 846 547.68
Total	14 216 888.08	21 947 979.59
Excédent 2020		7 731 091.51

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisations 2020	5 072 621.09	1 197 027.00
Report de l'exercice 2019	1 589 031.89	
Restes-à-réaliser 2020	2 460 964.49	3 284 242.62
Total	9 122 617.47	4 481 269.62
Déficit 2020	5 464 625.98	

Budgets annexes 2020 :

	Investissement		Fonctionnement / Exploitation	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
ZA Val Bréon II	149 959.00		0.33	
ZAC Fontenay-Trésigny	8 626.38			0.48
ZAC Sources de l'Yerres	183 937.20			
SPANC	47 772.00		17 374.81	
Salage				0.50

La dette

Le capital restant dû, tous budgets confondus, s'établit à **24 290 991.44 €**, répartis comme suit :

Budget principal..... 8 782 658.16 € soit 311.60 €/habitant

Les trois emprunts portés par la CCVB concernant les communes sortantes de l'ex-Brie Boisée, représentent 1 494 038 €, soit 17% du capital restant dû de la totalité des emprunts du budget principal.

La capacité de désendettement est de 3,8 ans.

Budget Val Bréon II..... 15 508 333.28 € soit 550.21 €/habitant

La fiscalité

Vote des taux d'imposition 2020 :

Pour rappel, la CCVB a voté une période de lissage de 12 années à compter de l'année de la fusion.

Comme l'année précédente, la CCVB a voté des taux moyens pondérés, suite au changement de fiscalité et à l'inégalité des taux sur le territoire suite à la fusion.	Taux moyen pondéré 2020
Taxe d'habitation	8.83%
Taxe foncière (bâti)	1.42%
Taxe foncière (non bâti)	4.87%
CFE	20.98%

La taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI a été instaurée en septembre 2020 par le Conseil communautaire, elle sera applicable pour la première fois en 2021. Elle permet de financer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle est plafonnée à 40 € par habitant.

En 2020



1895 mandats ordinaires



727 titres ordinaires



552 bons de commande

Les attributions de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier, positif ou négatif, obligatoire entre une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune « apporte » en termes de fiscalité économique et ce qu'elle « coûte » en termes de charges transférées à son EPCI.

C'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer le montant de ces charges.

Communes	Attributions de compensation définitives 2020
Bernay-Vilbert	121 866,00
Châtres	72 141,00
Courpalay	135 641,00
Courtomer	108 499,00
Crèvecoeur-en-Brie	34 398,22
Favières-en-Brie	13 711,00
Fontenay-Trésigny	1 482 787,00
La Chapelle-Iger	16 333,00
La Houssaye-en-Brie	322 848,12
Le Plessis-Feu-Aussoux	77 979,20
Les Chapelles-Bourbon	45 400,68
Liverdy-en-Brie	128 466,55
Lumigny Nesles Ormeaux	184 275,10
Marles-en-Brie	173 290,92
Mortcerf	212 921,00
Neufmoutiers-en-Brie	89 073,50
Pécy	179 562,00
Presles-en-Brie	542 731,80
Rozay-en-Brie	602 423,50
Vaudoy-en-Brie	92 620,61
Voinsles	70 685,40
TOTAL	4 707 654,60

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour les communes adhérentes au SIETOM :

Communes	TAUX
Bernay-Vilbert	11%
Chapelles-Bourbon	11%
Châtres	10.35%
Courpalay	11%
Crèvecoeur-en-Brie	11%
Favières-en-Brie	11%
Fontenay-Trésigny	10.35%
La Chapelle-Iger	11%
Liverdy-en-Brie	11%
Marles-en-Brie	10.35%
Neufmoutiers-en-Brie	11%
Presles-en-Brie	10.35%
Rozay-en-Brie	10.35%

Pour les communes adhérentes à COVALTRI77 :

Communes	TAUX
La Houssaye-en-Brie	17.14%
Le Plessis-Feu-Aussoux	17.14%
Lumigny-Nesles-Ormeaux	17.14%
Mortcerf	17.14%
Voinsles	17.14%

Pour les communes adhérentes au SMETOM GEEODE :

Communes	TAUX
Courtomer	18.85%
Pécy	18.85%
Vaudoy-en-Brie	18.85%

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Cette crise inédite a mobilisé tous les services et a demandé une adaptation pour assurer la continuité du service public.

Impact financier de la crise sanitaire

La crise de 2020 liée à l'épidémie du COVID-19 a modifié substantiellement les équilibres financiers locaux. Le confinement a infligé un choc sans précédent à l'économie française et par conséquent aux finances des collectivités locales. La deuxième loi de finances rectificatives pour 2020 au 25 avril 2020 prévoyait une croissance révisée à -8% pour 2020.

Les répercussions sur le budget principal de la Communauté de Communes sont importantes pour les deux prochaines années, en raison de la baisse des recettes fiscales et des produits des services.

Fonds Résilience pour venir en aide aux entreprises

La Région Ile-de-France a mis en place un Fonds Résilience afin de soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), fortement impactés par la crise sanitaire. Le Fonds Résilience offre une avance remboursable de 3 000 à 100 000 euros pour ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Mme Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France s'est rendue au siège administratif du Val Briard afin de présenter auprès des élus l'aide régionale du Fonds Résilience.

Pour les entreprises présentes sur le territoire du Val Briard, le Fonds Résilience a été attribué à hauteur de 68 000 euros.



*Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France,
Isabelle Périgault, Présidente de la Communauté de Communes du Val Briard,
Patrick Septier, Président du Département de Seine-et-Marne.*

Mise en place du télétravail pour les agents du Val Briard

Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activités, une coordination s'est mise en place afin de permettre aux services communautaires de continuer leurs missions. Le télétravail a été déployé sur la CCVB en moins de 24 heures et pour 95% des collaborateurs.

Distribution de masques

Pendant la crise sanitaire, la Région Ile-de-France a distribué à l'intercommunalité des masques en tissus réutilisables. Le département de Seine-et-Marne a également fourni des masques à destination des habitants du territoire. Des bénévoles ont assuré la mise sous pli de ces masques, en présence de Mme Daisy Luczak, Directrice adjointe du Cabinet du Département.

Continuation du service de Portage de Repas

Le Portage de Repas a été maintenu pour soutenir l'autonomie des seniors (25 bénéficiaires) cela malgré l'interruption de service du fournisseur de repas. La préparation de repas a été confiée au restaurant Le National 4 et les livraisons ont pu continuer dans le respect des conditions sanitaires par les deux agents du service.



Daisy Luczak, Michel Prudon, Maire de Courpalay et Isabelle Périgault, Présidente de la Communauté de communes du Val Briard.



RESSOURCES HUMAINES

Parmi les agents du Val Briard, seize sont titulaires, dont deux agents détachés et un en disponibilité pour convenances personnelles, huit sont contractuels et un stagiaire était présent en 2020.

Nombre d'agents en 2020

	Nombre d'agents
Titulaires	16
Contractuels	8
Stagiaire	1

Recrutement

- Un contractuel « Ingénieur » (service Technique) à compter du 14 septembre 2020, chargée de mission PCAET, Aménagement du territoire/Développement durable.
- Une mutation (service administratif) Responsable aux affaires Générales à compter du 15 octobre 2020
- Un contractuel au service technique (1 mois : contrat saisonnier)
- Un contractuel au service communication (1 mois : contrat saisonnier)
- Accueil d'une stagiaire école, service communication avec gratification du 1er mars au 31 juillet.

Formation

- 2 agents ont suivi la formation d'intégration de catégorie C
- 10 agents ont suivi la formation SST du 22 /01 AU 23/01/2020
- 4 agents ont suivi la formation « PEMP Cat B » Le 15/01/2020
- 1 agent a suivi la formation « Intégrer et prévenir» les risques professionnels le 31/01/2020
- 1 agent a suivi la formation « Sécurisation d'un chantier» le 7/02/2020.

Au total : 36 sessions de stages ont été réalisées sur 2020.

Maladie ordinaire :

8 agents en arrêt de maladie sur l'année 2020
Nombre de jours : 143 en maladie ordinaire

Arrêt accident du travail et maladie professionnelle en 2020 : 0

Visites médicales :

2 Visites médicales demandées (maternité) auprès du Centre de Gestion (Visites réalisées par rendez-vous téléphonique).

Avancement de carrière

- Titularisation d'un agent (service culturel) au 1er janvier 2020.
- Stagiairisation d'un agent (service administratif) à compter du 21 octobre 2020
- Radiation de deux agents suite à un départ en retraite et une mutation.
- Renouvellement de 6 contrats (1 au service portage de repas, 1 au service jeunesse, 2 au service technique, 1 au service tourisme, 1 service communication).
- Promotion de 2 agents à l'ancienneté au grade supérieur (Service Administratif).
- Promotion d'un agent suite à la réussite à un concours (Service culturel).
- Avancement d'échelon de 8 agents au cadencement unique, (3 en administratif, 2 en technique, 3 au RAM).

Saisine auprès du Centre de Gestion 77

Un passage en CT le 20 décembre 2020, afin de valider la transposition du RiFSEEP pour la filière Médico- sociale et filière technique (Ingénieurs)

Les bulletins de salaires :

36 bulletins (agents et élus) édités par mois, soit 432 bulletins par an.

Les dépenses en charge de personnel représentent 1 195 124,60€ soit 8,40 % des dépenses de fonctionnement de l'année 2020.

INFORMER ET COMMUNIQUER

La Communauté de Communes du Val Briard dispose d'un site internet où sont publiés les actualités, informations et évènements du territoire : www.valbriard.eu

Une lettre d'information est régulièrement envoyée aux élus communautaires et municipaux, agents et habitants inscrits via le site internet.

Le Mag et des Flash Infos sont publiés plusieurs fois par an pour tenir les administrés informés de l'actualité de la Communauté de Communes.



Le Val Briard est également présent sur les réseaux sociaux : [@ValBriard](https://www.facebook.com/ValBriard) sur Facebook et Instagram.



En 2020,
+ de **1000 likes**
sur nos pages
Instagram et
Facebook



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRANSPORT ET SPANC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Val Briard assure le développement de l'offre foncière de ses zones d'activités :

- ZAC des Sources de l'Yerres : formalisation du nouveau programme d'aménagement et finalisation des études environnementales.
- ZAC Fontenay-Trésigny : suivi des études menant au dossier de création de la ZAC
- Val Bréon II : mise en œuvre d'un audit juridique et financier pour déterminer le montage adapté au dossier « Val Bréon II »
- Gestion courante des équipements en lien avec l'ancien périmètre des Sources de l'Yerres (Piscine de Courpalay ; MDS et MARPA à Rozay ; Etang de Nesles).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le SYAGE est désormais installé à la Maison des Services de Rozay-en-Brie.

En 2026, La Communauté de Communes du Val Briard prendra la compétence Eau et Assainissement (Loi NOTRE du 7 août 2015). Une étude de gouvernance a été lancée afin d'anticiper cette échéance et la future gestion de l'eau et de l'assainissement des communes.

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a un rôle de conseil auprès des administrés, allant du projet à la réalisation d'un nouvel assainissement, puis au fonctionnement et à l'entretien de celui-ci.

Il est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Cette compétence a été transférée au Val Briard pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger, Le Plessis-Feu-Aussoux, Pécy, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie, Voinsles et Courtomer.

En 2020



138 réunions et commissions significatives ont eu lieu afin d'assurer le développement économique du Val Briard

PÔLE GARE DE MARLES-EN-BRIE

Les travaux du Pôle de la gare de Marles en Brie se sont terminés. Ce pôle multimodal se compose d'un parc relais de 500 places, d'un arrêt minute pour les véhicules légers, et assure l'accessibilité et la sécurité des piétons et des vélos.



LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Les 21 communes de l'intercommunalité bénéficient de transport à la demande Proxi'Bus avec 151 points d'arrêt sur le territoire. Ce service est offert pour les personnes habitant ou travaillant sur le territoire du Val Briard. Il est accessible également aux scolaires et aux enfants mineurs de plus de 10 ans sous réserve d'une attestation parentale. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 16h, toute l'année, hors jours fériés.

En 2020, deux arrêts supplémentaires ont été créés :

- MARPA / MDS de Rozay-en-Brie
- Ferme Communautaire aux Chapelles-Bourbon

LA CULTURE AU VAL BRIARD

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important dans le domaine de la Culture, qui a dû s'adapter et se réorganiser en fonction de l'évolution de cette crise.

En 2020, 9 projets culturels ont été reportés mais de nombreux projets ont cependant pu être proposés aux habitants du territoire.

SAISON DE DIFFUSION ARTISTIQUE HORS LES MURS

Objectif : Créer des actions artistiques sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année.

Le projet était de proposer une saison culturelle itinérante, quatre spectacles ont donc été mis en place :

- "Venise n'est pas en Italie" du Théâtre des Béliers
- Concert plein air de Lili Cros et Thierry Chazelle et Bretelle et Garence
- "Féministes pour Hommes" de Noémie De Lattre
- "Toutes choses géniales" de la Compagnie Théâtre du Prisme

Quatre représentations ont eu lieu et un concert en plein air a été organisé.



Budget : 23 915€



Fréquentation :
700 personnes

LES EXPOSITIONS D'ARTS PLASTIQUES

Objectifs : Valoriser la galerie des remparts du collège de Rozay, proposer des expositions d'artistes contemporains aux collégiens et tout public, valoriser les artistes du territoire, travailler avec les associations d'Arts Plastiques du territoire autour d'un Salon des Arts.

Le projet était de mettre en place un Salon des Arts, en partenariat avec les associations du territoire sur le thème « Les Caprices du Temps ». Ce salon s'est déroulé pendant le week-end du 25 et 26 janvier 2020. Neuf associations ont participé à ce projet.



Budget : 1542€



Fréquentation :
300 personnes

FACILITER L'ACCES A LA MUSIQUE CLASSIQUE

Le projet s'est réalisé en partenariat avec les Concerts de Poche. En raison de la crise sanitaire, un seul concert au lieu des deux habituellement proposés a pu avoir lieu. Le Concert Cor anglais et hautbois s'est déroulé sur la commune de Courtomer le 17 octobre 2020 et a réuni une centaine de personnes.

En mars 2020, des ateliers longue durée ont commencé avec l'école de La Chapelle-Iger ainsi qu'avec des amateurs du territoire. L'objectif était à la fin de ces ateliers de proposer un concert, qui a dû être annulé suite à la crise sanitaire. Les ateliers ont été proposés aux collèges, lycée, écoles primaires et instituts médicalisés du territoire.



Budget : 5446€



Fréquentation :
100 personnes

LES PROJETS AVEC LES JEUNES : LE PARTENARIAT AVEC ACT'ART, LE FESTIVAL JEUNESSE, LA PROGRAMMATION POUR LES COLLEGES ET LYCEES

Un travail a été mené avec toutes les écoles primaires du territoire, les Collèges de Rozay-en-Brie et de Fontenay-Trésigny et le Lycée de Rozay-en-Brie, avec pour objectif de proposer gratuitement à l'ensemble des élèves au minimum deux spectacles adaptés à leur âge. Ces sorties aux spectacles contribuent à la formation des spectateurs et allient plaisir, exigence artistique et réflexion sur des thématiques spécifiques. Des projets pédagogiques et artistiques sont développés dans les classes avec des artistes en résidence ou de passage lors de la diffusion des spectacles.

Les projets en partenariats avec Act'Art ont abouti à six représentations du spectacle "Un pays dans le ciel" de la Compagnie du Veilleur, et à trois représentations du spectacle "Hip Hop or Not" de la Compagnie Daruma.

Un stage de cinéma en juillet 2020 a été organisé et animé par un comédien professionnel.

La Fête des Petits Lecteurs a eu lieu en Septembre 2020 pendant quatre représentations pour les jeunes enfants et leur famille.

Près de 800 personnes ont été réunies autour des ces projets, pour un budget de 13 953€.



LES PROJETS AVEC LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

L'objectif du projet était de créer des actions artistiques à destination des établissements médico-sociaux, la pérennisation des actions avec les EPHAD, MARPA et séniors et la venue des élèves du CMPA, de l'IME Villepatour et de l'EMPS Fondation Hardy.



LA JEUNESSE AU VAL BRIARD

Due à la crise du COVID-19, une baisse de la fréquentation a été remarquée durant l'année 2020. Cependant, sept sorties ont pu être proposées aux 84 adhérents du Service Jeunesse.

Les accueils sont gratuits et sans inscription les mercredis après-midi, seules les sorties sont sur inscription et payantes (5€). Lorsqu'une sortie est organisée, la Communauté de Communes prend en charge 50% du montant de la billetterie, et la totalité du coût du transport.

Vacances de Février

Un stage d'initiation au Break-dance avec un professionnel a été organisé sur la commune de Presles-en-Brie. Lors de ces deux semaines, les jeunes de l'IEM Villepatour, porteurs de handicap, ont été conviés, ce qui fût un bel échange entre les jeunes.

Pour ne pas rompre le contact avec les jeunes durant le confinement, des activités en visioconférence ainsi que des jeux en lignes ont été organisés.



Vacances d'été

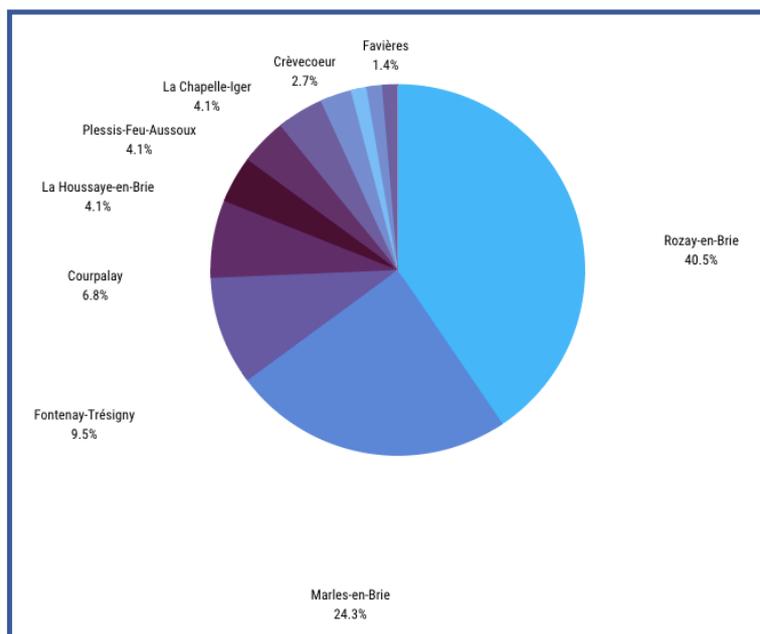
Les jeunes ont pu être réaccueillis lors des vacances d'été durant le mois de juillet pour :

- 4 semaines d'animation en plein air avec des randonnées en forêt, des sorties à vélo (dont une de 30km des Chapelles-Bourbon à Mortcerf), des défis sportifs, des jeux de société et de nombreuses autres activités.
- Une sortie au Parc des Félines
- Un stage de cinéma avec un intervenant comédien / metteur en scène

Vacances de la Toussaint

Pendant ces dernières vacances, le dernier séjour de l'année a été au parc du Futuroscope pour une durée de 3 jours et de 2 nuits. 12 jeunes ont participé à ce séjour.

Pourcentage de jeunes inscrits au Service Jeunesse par commune



Stage d'initiation au break-dance



Stage cinéma

LE TOURISME AU VAL BRIARD

La crise sanitaire a impacté le secteur du tourisme, cependant, des actions ont tout de même pu être réalisées pendant le premier confinement.

Contribution au Plan Régional Touristique :

- Inventaire des structures de loisirs, monuments, hébergements, restaurants ...
- Proposition d'itinéraires thématiques sur le territoire

Soutien aux hébergeurs, producteurs, commerces :

- Mise en place de flèches directionnelles pour les producteurs de la Foire d'Automne 2020
- Promotion des producteurs sur les réseaux sociaux, dans les journaux intercommunaux et sur le site internet de la communauté de communes.

Mise en place et suivi de La Place de Noël pour les commerçants :

- Inventaire des commerces et entreprises du territoire et information

Panneaux d'interprétation et sculptures en bois

Sur le territoire, des panneaux d'interprétation sont implantés et expliquent l'histoire des monuments, la biodiversité dans les villages. Huit communes sont équipées de panneaux d'interprétation : Bernay Vilbert, Courpalay, Courtomer, Le Plessis-Feu-Aussoux, La Housaye-en-Brie, Crèvecoeur-en-Brie, Marles-en-Brie et Vaudoy-en-Brie.

En 2020, 4 panneaux et 3 sculptures en bois ont été réalisés dans le Parc communautaire. Ils ont été posés en juin 2020 et traitent de la faune et de la flore environnementale.

Deux bornes de jeux thématiques sont installées au Plessis-Feu-Aussoux.

Panneaux d'interprétation et sculptures du Val Briard



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, impose l'élaboration d'un PCAET à tous les EPCI regroupant au 1er janvier 2017 plus de 20 000 habitants.



Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation au changement climatique ; La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire intercommunal, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens, etc.) sont mobilisés et impliqués. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le PCAET comporte plusieurs phases :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs en interne et les citoyens ;
- Réaliser un diagnostic territorial ;
- Arrêter une stratégie territoriale ;
- Etablir un programme d'actions.

Compte tenu des compétences du SDESM en matière d'énergie, la CCVB a fait le choix de se doter de son offre d'accompagnement pour l'élaboration du PCAET dont le montant total s'élève à **63 541,50 € TTC**.

Service Unique pour la Rénovation Énergétique - Programme SURE

La Communauté de communes met gratuitement à disposition une conseillère afin d'aider les administrés à la rénovation des logements et des bâtiments du petit tertiaire, ainsi qu'à la modification de leurs installations de chauffage, vers des énergies non fossiles.

Elle informe et accompagne les particuliers, les copropriétés et les petites PME dans leurs projets, tant sur le plan technique que méthodologique. Elle les guide également vers les aides financières nationales et locales auxquels ils ont droit.

Ce service est mis en place pour trois ans, sous convention avec Seine-et-Marne Environnement pour un coût de 22 500 € par an.



Le programme WATTY



La sensibilisation aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique est essentielle dès l'école pour assurer le changement vers des comportements écoresponsables.

La société ECO CO2 (entreprise labellisée par le gouvernement) propose un programme d'ateliers ludiques de sensibilisation sur les consommations d'eau et d'énergie, à destination des élèves des écoles primaires.

- Animations ludiques et pédagogiques assurées en classe par des intervenants spécialisés
- Activités thématiques assurées par les enseignants tout au long de l'année grâce à des ressources complémentaires
- Mise en pratique des écogestes à la maison pour sensibiliser toute la famille

Une enquête est menée auprès des écoles du territoire afin de recenser celles qui souhaitent s'inscrire dans le programme.

Coût du programme pour deux ans (reste à charge pour la CCVB) : 250 € par classe par an, soit environ 35 000 € pour 70 classes.

PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

En 2020, la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) a été un objectif central pour le service Petite Enfance et le Relai Assistantes Maternelles.

La CTG a été signée par les 21 communes et les quatre Syndicats Intercommunaux des Ecoles. Cette convention a pour objectifs d'accompagner les personnes porteuses de handicap, de les mettre en réseau avec différents acteurs, de promouvoir les services jeunesse en collaboration avec d'autres structures du territoire et de lutter contre l'exclusion numérique.

3 axes majeurs ont été retenus :

- Petite enfance, enfance et parentalité
- Accès au droits, précarité et inclusion numérique
- Jeunesse et prévention

Accompagnement des assistantes maternelles et projet pour le handicap

Une convention est en projet entre la Communauté de communes du Val Briard, l'EPMS Fondation Hardy et la Maison Bleue dans la dynamique d'un partenariat afin de professionnaliser les assistantes maternelles, d'accompagner les professionnelles et de mettre en place des ateliers accessibles pour les enfants en situation de handicap.



Signature de la Convention Territoriale Globale, en présence de Gaëlle Choquer-Marchand, Directrice de la CAF, Isabelle Périgault, Présidente de la Communauté de Communes du Val Briard et François Chabert, Président du Conseil d'Administration de la CAF

Professionnalisation des assistantes maternelles

Afin d'assurer la formation continue des assistantes maternelles, des journées de formation ont été organisées avec le RAM en partenariat avec le centre de formation Rebondir.

Huit assistantes maternelles ont pu bénéficier de la formation "Droits et devoirs dans l'exercice de son métier".

La formation de "Préparation du certificat Sauveteur Secourtiste du Travail (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfant" a été proposé aux assistantes maternelles.

Ateliers à destination des parents et des enfants

Tout au long de l'année, des ateliers à destination des parents et /ou des enfants sont organisés sur les communes du territoire par le service Petite Enfance : Soirée des parents, Café des parents, BB Bouquine et Découvre, ateliers salle de jeux.



138 demandes
d'accueil



44 rendez-vous avec
le Relai Assistantes
Maternelles

2020 en chiffres

- 5 ateliers salle de jeux
- 10 ateliers livres et musique
- 1 Fête des Petits Lecteurs
- 1 Café des Parents
- 2 Soirées des Parents

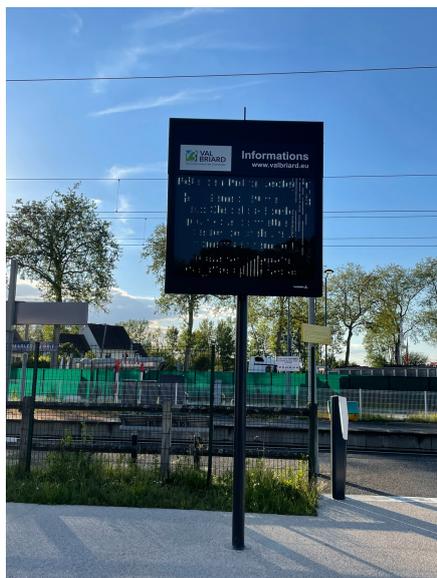
SERVICE TECHNIQUE

Mise en place du télétravail des agents du Val Briard

Lors de l'annonce du confinement, le service technique a déployé la mise en place du télétravail pour les agents administratifs de la Communauté de communes. En 24h, les agents ont été équipés de matériel afin de pouvoir continuer à mener à bien leurs missions.

Panneaux lumineux

- Suivi du marché de panneaux lumineux afin de couvrir l'intégralité du territoire en matière de communication.



Panneau lumineux du pôle gare de Marles-en-Brie

Principaux travaux

- Tranche 3 de la Ferme Communautaire : pôle culturel, réunions de chantier hebdomadaires
- Extension du restaurant Nationale 4 : réunions de chantier hebdomadaires
- Structure multi-accueil : travaux de modifications afin de se mettre en conformité avec les services de la PMI
- Station GNV : suivi du marché de travaux, réunions de chantier.

Annulation du Festi'Val'Briard

Le Festi'Val'Briard a fait l'objet de 15 jours de montage et de préparation avant l'annonce du confinement faite par le Président de la République le 17 mars 2020.

Ce qui représente 350 heures de montage et de démontage pour les quatre agents de l'équipe du service technique.

350h de
montage



4 agents



Entretien et maintenance des bâtiments

- Entretien préventif et correctif des bâtiments communautaires, ainsi que la crèche et la MARPA
- Suivi des bureaux de contrôle, conformité des installations et des vérifications réglementaires périodiques.

Entretien de la voirie

- Visite journalière de la ZAC Val Bréon I et de la voirie d'intérêt communautaire (allée Louis Renault à Châtres).

Entretien des espaces verts

- Entretien des espaces verts de la Ferme Communautaire, du parc et du pôle gare de Marles-en-Brie : 25 interventions.

LE MULTI ACCUEIL - LA GRENOUILLÈRE

L'ouverture du multi-accueil, un axe majeur de 2020.

Le pôle multi-accueil, la Grenouillère, aménagé dans la Ferme Communautaire Jean-Jacques Barbaux aux Chapelles-Bourbon a ouvert en septembre 2020 et accueille en son sein 30 berceaux.

La Grenouillère accueille les enfants des familles du Val Briard, de la naissance jusqu'à l'entrée en école maternelle.

Dès mars 2019, un questionnaire mis en place par le service Petite Enfance a permis de mettre à jour la demande des familles intéressées pour rejoindre la Grenouillère. En juin 2020, toutes les places ont été attribuées suite à une commission d'attribution des places.

Suite à la signature d'une convention entre l'EPMS Fondation Hardy, la Maison Bleue et la Communauté de communes, deux places pour les enfants en situation de handicap ont été créés pour permettre l'inclusion de ces enfants.



Inauguration de la Maison Bleue, en présence de Marie-Françoise Bordon, Directrice Générale Adjointe en charge de l'exploitation de la Maison Bleue, Patrick Rossili, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, Isabelle Périgault, Présidente de la CCVB, Jean-Louis Thériot, Député, François Chabert, Président du Conseil d'Administration de la CAF

LE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas est ouvert aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes présentant un justificatif médical et est proposé sur les 21 communes du territoire. La tournée du service représente 114km.

En 2020, le Service de Portage de repas a changé de prestataire afin de rendre les repas adaptables et ajustables en fonction des besoins du bénéficiaire (régimes spécifiques, sans sel, sans sucre ajouté, sans résidus etc ...).

Les menus sont composés d'une entrée, d'un plat et son accompagnement, d'un fromage ou laitage, d'un dessert. Pour le soir, ils sont composés d'un potage et d'un produit laitier.

A Noël et à Pâques, les bénéficiaires reçoivent des chocolats, une attention leur est également portée pour leur anniversaire.

En 2020



29 059 km parcourus



10 774 livraisons



35 bénéficiaires



Repas fourni par le nouveau prestataire du service de Portage de repas

La Communauté de communes du Val Briard 2020

Le temps du territoire



21

communes depuis
2018

360

km² de territoire

29 000

habitants

Plus de
5Md'euros investis en
2020

41

élus
communautaires

25

agents employés